

Contraintes budgétaires et avenir de l'Université

A plusieurs reprises, votre attention a été attirée, à cette tribune même, sur la dégradation progressive des finances des institutions universitaires belges. Aujourd'hui, pour les trois universités complètes de la partie francophone du pays surtout, la situation est alarmante et l'on peut craindre hélas ! qu'elle ne s'aggrave encore.

Il est fréquent d'entendre dire que la masse budgétaire consacrée par l'Etat aux universités est excessive et remettre en question la place de l'activité universitaire au sein de la société en crise. En même temps, parfois les mêmes personnes d'ailleurs, affirment l'importance de la recherche universitaire pour la solution de graves problèmes économiques qu'affrontent les pays occidentaux. Ce débat n'est pas l'objet de mon exposé que je désire consacrer à un sujet d'importance plus immédiate: « Peut-on garder à l'Université de Liège un dynamisme tout en évitant la faillite ? ».

Sans entrer dans le détail des textes juridiques, je crois utile de rappeler pourquoi s'est créée la situation que nous vivons. La masse budgétaire de l'enseignement universitaire est liée à l'application de la loi de 1971 qui prévoyait le mode de financement des institutions universitaires reconnues par la loi dite « d'expansion universitaire » de 1965. Il convient de souligner que cette dernière autorisait l'essaimage des universités existantes, créait de nouveaux centres universitaires et assimilait aux universités un certain nombre d'écoles supérieures, donnant ainsi à notre pays une densité d'institutions universitaires probablement unique au monde !

Parmi les motifs qui justifiaient ces mesures, les plus louables, et en tout cas les plus avouables étaient la prévision d'une augmentation rapide du nombre des étudiants et le souci légitime de permettre à tous d'accéder facilement à l'enseignement universitaire. Le ca-

ractère excessif de la loi fut pourtant souligné, notamment par le Conseil Académique de notre Université qui, en février 1965, déclarait en conclusion d'une note détaillée adressée au Ministre de l'Education nationale et de la Culture: «... les projets du Gouvernement en ce qui concerne la création d'institutions universitaires nouvelles et l'essaimage prêtent à des critiques graves, non seulement sur le plan des principes généraux, mais encore sur leurs modalités pratiques d'application.

» Si ce projet était adopté dans la fièvre d'une fin de législature, il introduirait, à coup sûr, une désorganisation à la fois de l'enseignement universitaire et de l'enseignement technique supérieur en Belgique à un moment où un effort devrait au contraire être consenti pour en étudier soigneusement, et dans l'objectivité, la rationalisation et le développement. »

Les événements devaient justifier cette inquiétude car l'accroissement du nombre d'étudiants n'a pas été ce que l'on prévoyait et certaines institutions ont vu leur population estudiantine se stabiliser à des niveaux trop bas.

L'expansion universitaire une fois réalisée, il parut équitable que le financement de l'Etat se fasse pour tous sur la même base, dans le cadre d'une équivalence de statut des institutions, quel que soit leur pouvoir organisateur, Etat ou organisme privé, d'orientation philosophique ou non. C'est sur ce principe que repose la loi de financement de 1971. Le critère choisi pour calculer l'allocation de l'Etat est le nombre d'étudiants, tenant compte d'une pondération liée à leur répartition en quatre grandes orientations d'études. La définition même de ce critère souleva pas mal d'objections. Comme le faisait remarquer le Conseil Universitaire du Personnel Scientifique de notre Université: « Un examen de la procédure qui a conduit à l'élaboration des critères objectifs de financement n'est pas sans jeter quelque doute sur la pertinence de la méthode. On pouvait, en effet, supposer que l'établissement d'un taux d'encadrement par orientation résulterait d'une analyse approfondie des exigences pédagogiques inhérentes à chaque type de formation universitaire. En est-il de même dans les faits ?

» L'établissement des normes objectives est, en l'espèce, le résultat d'une moyenne nationale des taux d'encadrement existant dans chacune des universités. On ne voit guère la légitimité d'une telle opération de statistique élémentaire qui se borne en somme à transformer des pratiques de fait en normes de droit. Le caractère arbitraire de ces prétendus critères objectifs apparaît avec plus de netteté encore quand on examine les manipulations auxquelles ont été soumis certains d'entre eux. »

L'utilisation du nombre d'étudiants comme seule base de calcul de l'allocation de l'Etat fut réellement un obstacle à la rationalisation des études, qui eût été cependant bien nécessaire après la nocive loi d'expansion. Ces effets néfastes ont été résumés par W. ANCIEN qui écrivait: «La course aux étudiants, seul élément permettant d'augmenter les ressources financières d'une université, a produit les effets suivants au niveau des universités:

- le développement des orientations d'études les plus fréquentées,
- l'abaissement des critères d'admission dans l'enseignement universitaire lorsque l'institution avait une politique plus stricte que les exigences légales en cette matière,
- la multiplication d'enseignements faisant duplication entre eux et l'absence de concertation réelle entre les universités à ce sujet,
- l'absence totale de rationalisation, sauf dans le cas où le nombre des étudiants subsidiés n'est pas en cause,
- une concurrence malsaine pour le recrutement d'étudiants, notamment par voie de publicité en Belgique et à l'étranger.»

Dès lors le Gouvernement a pris au fil du temps des mesures en vue de diminuer le nombre des étudiants entrant en ligne de compte pour calculer l'allocation des universités, par exemple l'exclusion d'étudiants étrangers provenant des pays industrialisés et de certains étudiants belges, la limitation des étudiants originaires des pays en voie de développement, le transfert de certaines années d'études vers des orientations dont le coût forfaitaire est plus bas, l'instauration de conditions plus strictes pour accéder à l'université, le plafonnement de l'allocation supplémentaire pour droits acquis, la modification du nombre plancher, etc. Régulièrement de nouvelles mesures sont envisagées par le Gouvernement pour réduire encore le montant de l'allocation. Dans ces conditions, il devient de plus en plus difficile, même en cours d'exercice, d'estimer avec un minimum de certitudes les ressources dont nous disposerons pour assurer nos différentes activités.

Il est clair aussi que l'établissement du «coût forfaitaire» par étudiant fixé chaque année ne reflète pas l'évolution des dépenses supportées par l'université. L'érosion du financement des universités au cours des dix dernières années a été pour les trois universités francophones de 21 % en 1980 et elle augmentera notablement en 1981.

La situation actuelle des universités résulte certes du gauchissement progressif du plan de financement prévu par la loi de 1971, mais aussi de l'inadéquation d'une loi trop simpliste basant la subvention sur le seul paramètre «nombre d'étudiants». Son insuffisance sera

plus évidente encore lorsque, comme on le prévoit, la population estudiantine ira en décroissant au cours des années à venir. Il est clair que le système deviendrait franchement absurde si l'on introduisait en outre des restrictions à l'admission dans certaines orientations d'études, ce que d'aucuns réclament pourtant.

La place assignée à l'université dans la société doit aussi être prise en considération. De plus en plus, on lui demande de jouer un rôle moteur dans le développement des objectifs économiques, sociaux et culturels de l'Etat, c'est-à-dire de se mettre au service d'un certain nombre de priorités qu'il défend. Cela est normal, dans la mesure où l'indépendance de l'université n'est comprise ni dans la définition des programmes académiques et des moyens dont elle dispose pour les réaliser, ni dans la poursuite de sa fonction scientifique et critique. Mais si l'université doit jouer un rôle différent, assez éloigné, sous certains aspects tout au moins, de sa fonction d'enseignement, est-il logique de calculer l'allocation de l'Etat sur la seule base du nombre des étudiants ? En effet, les missions nouvelles entraînent souvent des dépenses d'infrastructure et des frais généraux que ne nécessitent ni l'enseignement ni la recherche fondamentale. Or, répétons-le, l'accroissement de ce genre de dépenses et le nombre des étudiants évoluent en sens inverses, aggravant encore les difficultés financières actuelles.

Ces quelques considérations nous amènent naturellement au financement de la recherche proprement universitaire. Il est évident que celle-ci ne peut en aucune manière être liée au nombre des étudiants de 2^e cycle; même le nombre des étudiants de 3^e cycle ne donne pas une estimation exacte du volume de la recherche poursuivie dans une institution universitaire.

De ce point de vue aussi, l'inadéquation de la législation actuelle a été soulignée de divers côtés. En 1976, M. HARMEL faisait remarquer combien était nécessaire la recherche de nouveaux critères de financement qui ne seraient pas exclusivement basés sur la population estudiantine. De leur côté, en 1976 également, les recteurs WELSCH et TROISFONTAINES écrivaient dans leur Rapport au Ministre de l'Education nationale sur les problèmes universitaires : « Le financement calculé sur la base du nombre d'étudiants ne tient pas suffisamment compte d'importantes activités universitaires qui ne dépendent pas, ou très peu, de la population étudiante. Par suite de l'évolution spécifique des institutions, ces activités ne se sont pas développées partout de la même manière; le système actuel de subsidiation ne peut donc établir l'égalité dans la couverture des besoins réels et spécifiques. »

Au début de cette année encore, le directeur général DETHIER disait combien il est urgent de revoir la politique des moyens aux universités et aux régions. Il ajoutait: « Les lois en vigueur sur le financement des universités ne connaissent que le critère du nombre d'étudiants comme régulateur de la totalité du financement. Ce critère est valable dans le domaine de l'enseignement; il l'est pour la recherche aussi lorsque la société se trouve en période de croissance continue et lorsque les effectifs d'étudiants sont eux aussi en progression. La situation telle qu'elle existait avant la loi de 1971 a évolué dans un sens contraire à ces deux conditions. Cette loi et celles qui l'ont complétée devraient donc être modifiées pour donner des moyens de recherche accrus sans perturber les clés de répartition pour l'enseignement. »

Il est de fait que si l'allocation de l'Etat était supposée couvrir certains frais de recherche proprement universitaire, son insuffisance est devenue telle qu'il est pratiquement impossible d'acquérir des équipements nouveaux et de remplacer ceux qui sont périmés; même l'entretien du matériel existant est de plus en plus lourd à supporter. Non seulement le développement de recherches et la poursuite de certains enseignements de 3^e cycle sont compromis, mais la réduction de l'infrastructure de l'université la met en situation difficile pour obtenir des contrats de recherche à l'échelle nationale ou internationale.

Dans un rapport récent sur l'Avenir économique de la Belgique adressé à la Fondation Roi Baudouin, on peut lire: « En recherche pure, les universités doivent conserver toute leur autonomie. Cette recherche est à financer sur leur budget de fonctionnement normal. Celui-ci doit être suffisant pour ce faire. Tel n'est pas le cas aujourd'hui. Les méthodes de subsidiation et les restrictions draconiennes des moyens financiers ont dangereusement réduit la part de ressources que les universités peuvent consacrer à la recherche. C'est là un triste exemple de la politique à courte vue suivie par les pouvoirs publics. »

Il est bien d'autres secteurs universitaires dont le fonctionnement n'est pas directement lié au nombre des étudiants et qui pourtant sont indissociables de l'activité universitaire. Une bibliothèque, un centre de calcul, des collections diverses, en sont des exemples parmi d'autres. Par ailleurs, si nous souhaitons nous engager dans la voie d'une éducation permanente, ne faudrait-il pas, comme le suggérait déjà en 1976 le C.N.P.S. prendre en considération les étudiants adultes, à temps partiel? L'absence de politique à long terme des gouvernements rend hésitantes les universités qui seraient en-

clines à étendre leurs programmes de formation continuée. Et pourtant, elles disposent d'un potentiel qui les rend plus aptes que toutes autres à assumer cette mission.

La définition d'un mode de financement plus adapté aux charges réelles supportées par les institutions est donc nécessaire. Ne nous leurrions cependant pas : parmi toutes les méthodes de calcul pratiquées dans les divers pays occidentaux, il n'existe pas de système idéal. Toutes ont des avantages et des inconvénients, mais il n'y en a guère de plus irréaliste que la nôtre !

Nous souhaiterions qu'une étude soit entreprise en commun avec le Département de l'Education nationale pour examiner les problèmes et essayer de dégager les critères principaux qui devraient être pris en considération. L'instauration d'un dialogue des universités avec les autorités gouvernementales est fondamentale, dans un souci d'efficacité, surtout en ce moment où les ressources de l'Etat sont restreintes. Il ne faudrait pas non plus que des dispositions nouvelles prises sans concertation mettent en péril certaines institutions sans apporter de remède efficace aux difficultés des autres.

En outre, pour définir leur politique, les universités devraient disposer d'une estimation aussi exacte que possible des ressources dont elles disposeront au cours des années à venir. En raison même de sa structure et de la nature de ses activités, une université, pas plus que l'Etat ou une entreprise, ne peut rapidement faire face à des contraintes financières brutales. Les programmes d'enseignement et de recherche ne se modifient pas du jour au lendemain. Des régimes transitoires sont nécessaires pour tout remaniement en profondeur d'un curriculum d'études. La mise en train de programmes de recherche implique une période de préparation parfois longue. J'ajouterai que la reconversion des ressources humaines de l'institution est souvent difficile, voire dans certains cas impossible.

Ayant rappelé les causes de la crise qui met notre situation en péril, je fais appel à toute la communauté universitaire, professeurs, membres du personnel scientifique, membres du personnel technique et administratif, étudiants. Devant une tâche qui s'annonce ardue, souvent pénible, certainement de longue haleine, il est des questions que nous ne pouvons éluder. Sommes-nous tous, au sein de cette Maison, pleinement conscients de la gravité de ses difficultés ? Sommes-nous convaincus de la nécessité d'une austère sévérité ? Sommes-nous psychologiquement préparés à faire face à la crise ? Le moment n'est plus de croire, comme d'aucuns le font encore, qu'en faisant mieux connaître l'Université, l'importance de ses réalisations, le rôle de ses diplômés dans la région, nous déclen-

cherons dans le public et le monde des dirigeants une prise de conscience qui suffirait à résoudre tous nos problèmes. Ce sont là de faux espoirs. Beaucoup de remèdes, c'est en nous-mêmes que nous devons les trouver. Comme l'écrivait LEPRINCE-RINGUET, nous devons « savoir prendre nos responsabilités, vivre sans nous cacher des réalités, sans rejeter sur les autres ce que nous devons nous-mêmes décider, sans vouloir à tout prix faire intervenir circonstances et fatalités, sans tricher, sans avoir peur de nous compromettre et sans nous mentir à nous-mêmes. »

Nous sommes tous membres de la même communauté universitaire, notre sort est lié. Il est maintenant indispensable que chacun d'entre nous soit pleinement conscient des répercussions de chacun de ses actes.

L'Administrateur vient d'exposer l'ampleur des problèmes financiers de notre Institution. Je m'attacherai quant à moi à quelques répercussions académiques et scientifiques des économies qui doivent impérieusement être envisagées.

Les années 60 et 70 ont été caractérisées par la mise sur pied de programmes et la création de cours nouveaux. Faisant parfois double emploi avec des enseignements très semblables, ces créations n'ont pas été de pair avec une refonte en profondeur des programmes existants, encore moins avec la suppression de cours qui étaient peu ou pas fréquentés, parfois même dépassés. Le moment est venu de revoir cette situation avec un maximum de rigueur.

Certes, les universités, par nature respectueuses des traditions, admettent difficilement l'abandon d'enseignements et de recherches dans des domaines où elles se sont parfois illustrées. De même, c'est avec amertume qu'elles délaissent des collections patiemment réunies et renoncent à l'utilisation d'équipements péniblement acquis. Il ne peut être question de trancher brutalement, mais la décision de maintenir certaines activités doit être prise en pleine connaissance des charges qu'elles imposent.

Je crois très pertinentes les réflexions de Pierre CAZALIS, vice-président de l'Université du Québec, lorsqu'il écrivait : « Il leur sera de plus en plus difficile (aux Universités) de persuader les gouvernements et les contribuables de la nécessité du maintien des programmes d'enseignements désertés par les étudiants ou de projets de recherche considérés comme marginaux sur les plans épistémologique, politique, social et économique. Les universitaires devront ici se méfier par exemple de leur propension à la défense sans distinction de tous les projets de recherche, sous le simple prétexte du

caractère aléatoire de ce projet, aléatoire étant pris ici dans un sens très positif. Les universités peuvent-elles encore soutenir des programmes sans étudiants, des professeurs sans cours, des chercheurs sans projet de recherche ? »

Il y a deux ans déjà, le Conseil d'Administration a demandé aux Facultés de réfléchir au sort des cours qui deviendraient vacants endéans les cinq années suivantes. D'un collège à l'autre, ces « plans quinquennaux » ont été conçus dans des esprits très différents. Si certains ont effectivement envisagé l'avenir sous l'angle d'une réforme des programmes et d'une rationalisation des enseignements, d'autres se sont placés dans la seule optique d'une expansion de leurs activités. Il n'est pas question de rejeter toutes les initiatives, ce serait une politique suicidaire. Mais il faut enfin réaliser que l'exploration de domaines nouveaux ne peut se concevoir sans l'abandon d'activités périmées. C'est une façon d'agir que d'aucuns jugeront pour le moins regrettable. Dans la situation actuelle, elle est, j'en suis certain, la seule qui nous permette de conserver à notre Maison son dynamisme.

Dans cette optique, le Conseil d'Administration vient à nouveau d'arrêter des dispositions indiquant l'esprit dans lequel doit se faire la mise à jour des plans quinquennaux. Il demande en plus que l'attention se porte sur le sort de certains cours qui ne seront pas vacants dans un avenir immédiat.

D'une part, les divers collèges auront à se pencher avec plus de rigueur sur les programmes d'études peu fréquentées et leur structuration nouvelle. L'intérêt de leur maintien ou la possibilité de les joindre à des enseignements similaires seront examinés de très près. La possibilité de confier certains cours à des titulaires déjà en fonction et chargés d'enseignements connexes sera chaque fois envisagée.

D'autre part, à côté de ceux qui doivent être donnés parce qu'ils sont nécessaires à la formation des étudiants, il est des cours qu'il faut créer pour donner à l'Université une impulsion nouvelle et lui permettre de s'adapter à l'évolution des connaissances. Ils répondront au souci de former des étudiants mieux armés pour s'intégrer dans notre société en crise. On le voit, l'intérêt même de l'université, et je n'entends pas ici les intérêts financiers, est de revoir en profondeur ses programmes si elle veut survivre malgré ces temps difficiles. Le Conseil d'Administration et les Facultés devront y être particulièrement attentifs. Mais il faudra le concours de tous pour mener à bien cette tâche. Il faudra aussi un dévouement total à notre Maison, notamment de la part de ceux qui devront accepter des

charges nouvelles, bien entendu compatibles avec leur formation et leurs charges actuelles.

La situation de notre personnel scientifique nous préoccupe particulièrement. Selon les normes d'encadrement dont j'ai dit le caractère artificiel, nous sommes supposés avoir un excédent de mandats, surtout ceux qui sont attribués à titre définitif. Le Conseil d'Administration a déjà décidé de résorber les postes du cadre définitif libérés par le départ de leur titulaire, mais on le comprend, la résorption s'étalera sur une assez longue période. Et voilà que l'on nous pose de façon particulièrement aiguë le problème du remplacement des assistants nommés à titre temporaire ! Ne pas recruter de jeunes collaborateurs serait évidemment un moyen radical, mais combien simpliste, de réduire le cadre global du personnel scientifique réputé excédentaire. Actuellement le sort de 73 mandats temporaires est toujours inconnu. A-t-on bien réfléchi aux conséquences du non-remplacement de ces assistants qui nous quittent ? Indépendamment des aspects sociaux, le préjudice serait double : non seulement il serait difficile de dispenser certains enseignements pratiques, mais on réduirait considérablement le nombre de collaborateurs parmi lesquels nous pourrions recruter ceux qui seront nécessaires à l'indispensable renouvellement de notre personnel encadrant. Lors de la précédente rentrée académique, alors que ces restrictions n'étaient pas encore envisagées, j'ai essayé de montrer combien ce renouvellement était déjà insuffisant pour assurer la relève au cours des années 90.

Mon appel, s'il a trouvé quelque écho à l'étranger, n'en a trouvé aucun en Belgique où, il est vrai, on ne se soucie guère de prospective, fût-ce à moyen terme. Et pourtant, la diminution drastique de notre recrutement hypothéquera plus encore un avenir déjà fort compromis. Le vieillissement de notre personnel encadrant ira en s'aggravant tandis que le nombre de ceux que nous préparerons à une carrière scientifique diminuera, de même que nos possibilités de lancer des programmes de recherches nouveaux.

A cet égard, j'insiste sur l'extrême rigueur dont il faudra faire preuve pour retenir les programmes de recherche qui méritent d'être particulièrement soutenus, surtout s'ils exigent de l'institution des investissements importants en hommes et en équipements. Ces derniers notamment devront être utilisés au maximum par la mise en commun de certains moyens et l'élaboration de programmes plus larges qui regroupent plusieurs équipes de chercheurs. Le Conseil d'Administration favorisera ces collaborations ; il continuera à veiller à ce que les investissements coûteux ne se multiplient pas indû-

ment et surtout qu'ils soient réalisés au profit de ceux qui auront le plus de compétence et de dynamisme scientifiques. Il nous appartiendra de privilégier les « producteurs authentiques de connaissances nouvelles ». Certes les choix seront souvent malaisés et grands les risques d'erreur !

Tout comme pour les programmes d'enseignement, il est difficile aux universités d'abandonner des projets de recherche, même s'ils ont beaucoup perdu de leur pertinence. Ici encore, je citerai ce qu'écrivait CAZALIS: « Une révision semblable s'impose assurément pour la recherche. Elle risque d'être plus douloureuse encore, puisqu'il faudra trancher là en un domaine d'activités où la moindre intrusion administrative ou gouvernementale est ressentie avec une extrême douleur. Il est d'ailleurs toujours dangereux, difficile et aléatoire de proposer des coupures dans les programmes de recherche. Mais il ne paraît pas invraisemblable de soulever l'hypothèse que les années 80 verront une intrusion plus marquée des autorités publiques dans le domaine de la recherche si l'université ne parvient pas, par autodiscipline, à mieux en contrôler la prolifération sous forme de programmes innombrables, minuscules tout autant que coûteux... »

M'adressant plus particulièrement aux représentants des milieux politiques, sociaux et économiques qui nous font le plaisir d'assister à cette séance de rentrée, je voudrais insister sur la situation paradoxale dans laquelle on place les universités. Je l'ai dit plus haut, il ne se passe pas de jour où l'on n'évoque le rôle moteur que doit jouer l'université dans la recherche de solutions multiples aux problèmes de notre société. On ne cesse de répéter que l'université constitue un atout majeur pour la région où elle est implantée. Or, c'est ce moment même que l'on choisit pour réduire, souvent brutalement, les moyens qui nous restent pour répondre à cette demande extérieure. Il en résulte une situation étonnante où l'université est mise en péril par ceux-là même qui réclament son concours. Les universités sont prêtes au maximum d'efforts pour affronter une période d'austérité, mais leurs efforts n'aboutiront que si elles trouvent auprès des pouvoirs publics la compréhension et les appuis indispensables.

En guise de conclusion, m'adressant à tous, membres de l'Université ou non, je voudrais rapporter ce qu'en 1807 FICHTE disait aux étudiants de Berlin occupé: « Sans doute nous tomberons plus ou moins bas, suivant les circonstances du hasard et, en partie aussi selon l'intelligence et la bonne volonté de ceux auxquels nous sommes soumis. Mais de nous relever, cela dépend de nous seuls. Et assurément, nous ne recouvrerons jamais quelque prospérité si nous

ne savons pas nous la procurer nous-mêmes, plus particulièrement si chacun de nous n'agit pas comme si le salut des générations futures reposait sur lui seul. »

Mesdames, Messieurs,

Suite aux élections de mai dernier, certains changements sont intervenus dans la composition de notre Conseil d'administration. Plusieurs de ses membres vont nous quitter. Il s'agit de Messieurs ENGLEBERT, LABARBE, LOUSSE, MUNOT, VAN CAUWENBERGE, FRENAY, SENTERRE, HEYNEN, BEGUIN, DELSEMME, GERMAY et GUILLAUME.

Je voudrais, au nom du Conseil et de l'Université, les remercier très vivement et très cordialement pour leur active et compétente collaboration. Ma gratitude va tout particulièrement à Messieurs LABARBE et LOUSSE qui ont siégé au sein de notre Conseil d'administration respectivement pendant 15 et 12 années.

Les nouveaux administrateurs élus sont Messieurs BODSON, GILLET, HANSET, LHOMME, SIMAR, BURY, HORWARD, REUL, GONIEAU, Mlle LATIN, Messieurs LAURENT et LUDOVICY.

Je leur adresse mes souhaits de bienvenue et suis certain que, comme leurs prédécesseurs, ils apporteront le meilleur d'eux-mêmes à la difficile tâche qui les attend.

Je me dois également d'adresser mes remerciements à Monsieur le Professeur GRAULICH qui a assumé, durant l'année écoulée, les fonctions de secrétaire académique, fonctions qui seront exercées l'an prochain par Monsieur le Professeur FETTWEIS.

Au nom de l'Université, j'exprime ma gratitude à tous ceux qui nous ont fait l'honneur d'assister à cette séance: aux représentants des corps diplomatiques et consulaires, aux hautes autorités militaires, judiciaires, civiles, politiques et religieuses, à Messieurs les Recteurs et représentants des institutions de haut enseignement et de recherche et à tous ceux que je ne puis citer car ils sont trop nombreux. Leur présence nous est précieuse car elle témoigne de l'intérêt qu'ils portent à notre Maison.

Je remercie également les représentants de la presse qui feront, excellemment selon leur habitude, le compte rendu de cette cérémonie.

Je tiens enfin à remercier pour leur précieux concours, mon collègue le Professeur STASSEN, ordonnateur de cette cérémonie, ainsi que ses collaborateurs.

Je déclare ouverte l'année académique 1981/1982.

Vive le Roi !

Mesdames, Messieurs,

Au milieu de tant de graves préoccupations, une joie pourtant nous est donnée.

L'Administrateur et moi-même sommes autorisés à vous donner la primeur d'une nouvelle dont l'importance exceptionnelle ne vous échappera pas.

L'Exécutif de la Communauté française, présidé par le Ministre HANSENNE, vient d'approuver en son principe une proposition du Ministre BUSQUIN, qui règle définitivement le sort du Centre hospitalier universitaire du Sart Tilman. Dorénavant, le budget de la Communauté française complètera les crédits annuels alloués par l'Education nationale. Le financement de notre hôpital sera donc assuré dans des conditions comparables à celles qui ont été offertes aux autres hôpitaux universitaires.

Le programme de l'Université sera subventionné à concurrence de 600 lits au Sart Tilman. Rappelons pour mémoire que l'Université de Liège dispose au total de 935 lits.

Cette décision met également un terme à l'incertitude dans laquelle nous étions quant au statut juridique de l'hôpital universitaire de Liège.